

Le droit à l'eau et à l'assainissement fête ses 10 ans

Dossier de la rédaction de H2o
August 2020

Ce 28 juillet 2020 marque le dixième anniversaire de la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/64/292). En pleine période de crise sanitaire, cette date nous rappelle l'importance vitale d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement et questionne les avancées réalisées en la matière. Pour l'occasion, les associations françaises se mobilisent au travers de la campagne "L'eau est un droit".

Les défis de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement restent immenses en France et dans le monde : 2,2 milliards de personnes dans le monde vivent sans accès à une eau saine et 4,2 milliards de personnes ne bénéficient pas d'installations sanitaires saines. En France métropolitaine, 1,4 million de personnes sont sans accès à une eau saine et 7,5 millions de personnes ne bénéficient pas d'installations sanitaires adaptées. En Outremer, ces chiffres sont encore plus alarmants, dévoilant des situations quotidiennes dramatiques. L'épidémie de COVID-19 a rendu visible de manière extrêmement forte la nécessité vitale de l'eau ainsi que les injustices qui y sont liées : comment éviter la propagation du virus en se lavant régulièrement les mains, si un accès à l'eau n'est pas garanti ? Les milliards de personnes qui n'ont pas accès à ces services essentiels sont exposés de manière exacerbée à la pandémie du coronavirus, mais également à de nombreuses autres maladies évitables comme la diarrhée, le choléra, la rougeole, la pneumonie ou encore l'hépatite A.

À l'occasion des 10 ans du droit à l'eau, un collectif de plus de 30 associations a lancé la campagne "L'eau est un droit !". Son objectif initial a été de mobiliser le gouvernement français et d'interpeller les candidats aux élections municipales en France au travers d'un Manifest'eau de 5 recommandations-clés. 152 élus municipaux sont signataires de ce Manifest'eau en Métropole et en Outremer, dont 52 maires (dont Bordeaux, Tours, Poitiers, Lyon, Grenoble, Lille, Rennes). L'enjeu est grand, car les collectivités ont les compétences et les leviers pour agir pour l'eau sur leur territoire : installations de fontaines à eau, de toilettes et douches publiques, tarification sociale et progressive de l'eau, renforcement de la participation citoyenne dans la gestion de l'eau. Des dispositifs existent aussi pour une action internationale au travers de projets de solidarité décentralisée pour l'eau et l'assainissement, notamment via le 1% solidaire eau. Au niveau national, une mobilisation politique forte doit émaner du gouvernement afin d'intégrer les droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la législation interne et mobiliser les collectivités en faveur des droits à l'eau et à l'assainissement en France (notamment en facilitant la mise en place d'un chèque eau au niveau national). À l'international, la France, autrefois championne en matière de solidarité internationale pour l'eau, doit être le fer de lance dans la mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement au travers d'une aide publique au développement (APD) ambitieuse et efficace pour le secteur de l'eau.

La campagne "L'eau est un droit !" rassemble un collectif de plus de 30 associations engagées sur les enjeux essentiels du droit à l'eau et à l'assainissement et mobilisées pour sa mise en œuvre effective, en France et à l'international. Plus d'informations sur le site internet de la campagne : leauestundroit.fr